

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 5 AVRIL 2012**

Le conseil municipal a été convoqué le 30 mars 2012 en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 février 2012
3. Vote du compte administratif 2011
4. Fiscalité communale : vote des taux pour 2012
5. Acquisition de véhicules : amortissement
6. Renforcement de l'installation d'éclairage public : avis du conseil
7. Club ados : revalorisation des tarifs pour les extérieurs
8. Informations et questions diverses.

Etaient présents :

Christine Robillard, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Nancy Molières, Clément Continant, Arnaud Paulet, Denis Philippe, Robert Besançon, Anne-Marie Frère, Yannick Laurent, Patricia Honnet, Ninetta Nuninger, Nicolas Mennetrier, Alain Kanarosky, Robert Cohen, Geneviève Muller, Anita Pinet

Absents :

François Noblot donne pouvoir à Christine Robillard  
Jean-Paul Fauconnet donne pouvoir à Anne-Marie Frère  
Cristelle Chantier  
Eddy Godon (non excusé)

Après avoir désigné Geneviève Müller pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et approuvé à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 2 février 2012, le conseil municipal, sur proposition du maire:

- approuve le compte administratif 2011 qui est arrêté aux sommes suivantes, et qui est en parfaite conformité avec le compte de gestion de Mme le Percepteur de Pont Sainte Marie :
  - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : excédent de 659 308.92 €
  - bilan de l'année 2011 : excédent de 202 116.44 €
  - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : excédent brut de 519 225.36 € (659 308.92 + 202 116.44 – 342 200 (prélèvement sur excédent pour équilibrer le budget 2011 comme suite au vote du BP 2011))
- vote les taux 2012 à appliquer aux taxes communales, qui sont en augmentation de 1.21 % par rapport à 2011, sachant que ce taux correspond au taux de la variation de l'indice des prix à la consommation estimée pour 2011 à 2.01 % + 1 point, déduction faite du taux d'augmentation des bases par l'Etat en 2012 fixé à 1.8 %.
  - **taxe d'habitation : 24.26 %** (23.97)
  - **taxe foncier bâti : 23.83 %** (23.55)
  - **taxe foncier non bâti : 21.01 %** (20.76)
  - **cotisation foncière des entreprises : 19.84 %** (19.60)
- accepte d'amortir sur 5 ans à compter de 2013 les véhicules achetés en 2011 :
  - 1 kangoo pour la police municipale : 12 625.40 € ttc
  - 1 camion pour le service technique : 36 119.20 € ttc
- accepte les travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public à réaliser rue des Orges Foins pour une somme de 813.28 € ttc. Compte tenu de la participation du SDEA, la charge communale est fixée à 340 €, sachant que cette somme sera amortie en 2013 en une seule fois.
- accepte de revaloriser à 35 % la participation à réclamer aux familles extérieures dont les enfants fréquentent le club ados et dont les communes n'ont pas conventionné avec la commune de Saint Lyé.

Délégations du conseil municipal au maire :

Le Maire informe le conseil des marchés qu'il a signés :

| Nature des travaux              | Entreprises retenues | Montant ht du marché |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Façade est de l'école primaire  | SANTIN               | 44 043.90            |
| Façade nord de l'hôtel de ville | SIMPA                | 8 698.51             |

## **Informations et questions diverses :**

### ***Le Maire :***

- Il transmet les remerciements de l'ESC Melda pour l'aide que la commune a apportée à l'organisation des 10 km qui a été une réussite, ainsi que ceux de l'association « l'outil en main » pour la subvention accordée pour 2012
- Il relate ses tractations avec Mr Charton pour les parcelles dont il est propriétaire dans la zone de l'Arcade
- Il informe le conseil de la date de la prochaine réunion fixée à ce jour au 22 mai dont les points suivants sont déjà inscrits à l'ordre du jour (règlement intérieur pour le personnel communal – règlement intérieur du restaurant scolaire – revalorisation des tarifs communaux)

### ***Jean-Philippe Hass :***

- il informe le conseil municipal du projet du club ados d'organiser une rando-rollers début juillet pour lancer l'animation de l'été - il sollicite les membres du conseil pour l'aider à assurer la sécurité de la manifestation
- il demande à ses collègues de répondre comme il se doit à la demande des adolescents qui vont prochainement passer pour proposer des billets de tombola : la recette ainsi récoltée leur permettra de réduire le coût de leur séjour prévu cet été à Europapark
- il fait part de l'arrivée d'un nouvel animateur en remplacement de la directrice adjointe partie en congé de disponibilité depuis le 1<sup>er</sup> avril

***Nancy Molières*** se félicite du succès rencontré par le spectacle « lectures gourmandes » à la bibliothèque, qui est une première dans l'Aube et regrette l'absence de ses collègues élus – le spectacle était de qualité et devrait être proposé dans d'autres bibliothèques

***Arnaud Paulet*** se fait le porte-parole de plusieurs parents qui souhaiteraient visiter le nouveau restaurant scolaire – Jean Philippe Hass répond qu'une porte ouverte est prévue dès que la réhabilitation de l'ACMSH sera terminée - une information sera diffusée dans le prochain bulletin et aux parents d'élèves

### ***Robert Besançon :***

- il rappelle au conseil municipal l'organisation du dimanche à la campagne et notamment les animations prévues dans la communes et aux alentours – il remercie la commune pour le prêt des cimaises –
- Il revient sur la visite du restaurant scolaire. S'il reconnaît avoir été dubitatif sur cette réalisation, il admet volontiers la qualité et l'esthétique du projet et tient à féliciter François Noblot pour sa réalisation. Il regrette d'ailleurs qu'il ne soit pas présent pour lui dire de vive voix

### ***Alain Kanarosky :***

- Il sollicite un foyer lumineux supplémentaire à l'angle de la rue Simphal et de la rue de l'Entente
- Il déplore que la recette dégagée avec l'augmentation des taux ne puisse être utilisée pour débloquer le dossier relatif à l'aménagement d'un giratoire à Grange l'Evêque – il rappelle qu'il est en attente des comptages de véhicules

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire,

Marcel SPILMANN